



CONSEIL MUNICIPAL **Séance Ordinaire du 28 mai 2025**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **du 28 mai 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai, à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Claude GIRARD**.

Présents : Jean-Claude GIRARD, Yves DOUSSOT, Géraldine CHEDOZ, Jean-Michel MONIN, Catherine LONJARET, Adeline JEUNOT, Patrick CHANDON, Laurence LIEFROID, Daniel PERROT, Karine WURSTER, Marc BEGIN, Christine LANIER, Andréa MONNIOT, Alain ROBERT et Xavier JEUNOT.

Absents :

Flora MAZURE, excusée, pouvoir à Jean-Claude GIRARD,
Alain NOIROT, excusé, pouvoir à Jean-Michel MONIN,
Valérie MASSET, excusée,
Estelle CHARY-SMOLAREK, excusée.

Secrétaire de séance : Laurence LIEFROID

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 9 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/Installation d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur le Maire rend compte de la lettre de Monsieur Thierry NOEL, conseiller municipal, informant de sa démission des fonctions électives qui lui ont été dévolues par scrutin en date du 15 mars 2020.

En vertu des dispositions de l'article L.2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire en a informé le représentant de l'Etat dans le département.

L'Assemblée prend connaissance de la vacance de poste de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare installer Monsieur Xavier JEUNOT suivant l'ordre du tableau.

Le Conseil municipal :

► **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Xavier JEUNOT en remplacement de Monsieur Thierry NOEL, démissionnaire en date du 22 mai 2025.

2/Modification de la composition des commissions communales :

Par suite du délibéré procédant à l'installation de Monsieur Xavier JEUNOT, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier la composition des commissions afin de prendre en considération les souhaits d'intégration du conseiller entrant.

Il rappelle qu'en vertu de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, chaque assemblée a la possibilité de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil en amont des séances tenues afin de faciliter la prise des décisions municipales.

Par délibération en date du 03 juin 2020, l'assemblée a créé les commissions permanentes suivantes :

- Commission des Finances
- Commission des Activités Economiques et des Affaires Agricoles
- Commission de l'Urbanisme et du Logement
- Commission de la Communication
- Commission « Vie Quotidienne » (Sports, Loisirs, Culture, Vie Associative, Commerces et Festivités)
- Commission des Aînés
- Commission du Développement Durable, du Fleurissement et des Illuminations
- Commission de l'Enfance et de la Jeunesse
- Commission des Affaires Scolaires
- Commission de la Voirie et de la Sécurité Routière
- Commission des Bâtiments et du Cimetière

Monsieur Xavier JEUNOT candidate pour intégrer les Commissions suivantes :

- Commission des finances et commission de de la Voirie et de la Sécurité Routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DEFINIT et ETABLIT** les commissions communales et leur composition, vu le tableau annexé.

Dénomination de la commission	Composition
Commission des Finances	Jean-Michel MONIN, Daniel PERROT, Valérie MASSET, Andréa MONNIOT, Yves DOUSSOT, Géraldine CHEDOZ, Xavier JEUNOT
Commission des Activités Economiques et des Affaires Agricoles	Jean-Michel MONIN, Daniel PERROT, Alain NOÏROT, Alain ROBERT, Marc BEGIN, Catherine LONJARET
Commission de l'Urbanisme et du Logement	Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Marc BEGIN, Alain ROBERT, Alain NOÏROT, Flora MAZURE, Christine LANIER, Andréa MONNIOT, Adeline JEUNOT, Valérie MASSET, Daniel PERROT
Commission de la Communication	Yves DOUSSOT, Daniel PERROT, Jean-Michel MONIN, Adeline JEUNOT, Andréa MONNIOT, Laurence LIEFROID, Géraldine CHEDOZ, Patrick CHANDON <u>Membre invité à titre consultatif :</u> Jacqueline GIRARD
Commission « Vie Quotidienne » (Sports, Loisirs, Culture, Vie Associative, Commerces et Festivités)	Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Karine WURSTER, Patrick CHANDON, Géraldine CHEDOZ, Laurence LIEFROID, Christine LANIER, Andréa MONNIOT, Daniel PERROT, Estelle CHARY-SMOLAREK <u>Membres invités à titre consultatif :</u> Bernard PERRIN, Carole MENOUD, Denise MUTIN
Commission des Aînés	Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Alain ROBERT, Flora MAZURE, Christine LANIER, Andréa MONNIOT, Jean-Michel MONIN, Daniel PERROT, Karine WURSTER, Estelle CHARY-SMOLAREK <u>Membres invités à titre consultatif :</u> Jacqueline GIRARD, Martine PAJONK
Commission du Développement Durable, du Fleurissement et des Illuminations	Yves DOUSSOT, Daniel PERROT, Jean-Michel MONIN, Valérie MASSET, Andréa MONNIOT, Adeline JEUNOT, Patrick CHANDON, Catherine LONJARET <u>Membres invités à titre consultatif :</u> Denise MUTIN, Martine PAJONK

Commission de l'Enfance et de la Jeunesse	Géraldine CHEDOZ, Yves DOUSSOT, Flora MAZURE, Andréa MONNIOT, Karine WURSTER
Commission des Affaires Scolaires	Géraldine CHEDOZ, Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Valérie MASSET, Adeline JEUNOT
Commission de la Voirie et de la Sécurité Routière	Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Marc BEGIN, Alain ROBERT, Alain NOIROT, Patrick CHANDON, Daniel PERROT, Christine LANIER, Daniel PERROT, Xavier JEUNOT <u>Membre invité à titre consultatif :</u> Michel COIGNET
Commission des Bâtiments et du Cimetière	Jean-Michel MONIN, Yves DOUSSOT, Valérie MASSET, Marc BEGIN, Alain ROBERT, Patrick CHANDON, Catherine LONJARET, Christine LANIER, Daniel PERROT <u>Membre invité à titre consultatif :</u> Michel COIGNET

3/Liste annuelle des jurés d'assises – Tirage au sort :

Le Code de Procédure pénale, notamment les articles 259 et suivants et l'article A 36-12 modifié du Code de Procédure Pénale prévoit qu'il appartient à la commune d'établir la liste préparatoire annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or pour l'année civile 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n°583 du 15 avril 2025 portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2026 qui seront tirés au sort, le Conseil municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale de la commune, de 6 personnes qui figureront sur la liste préparatoire.

Le résultat est le suivant :

- 1 – n° électeur : 226 – Madame LODS née DESSERVY Jeannine Madeleine Andrée ;
- 2 – n° électeur : 554 – Monsieur PIRES Libio ;
- 3 - n° électeur : 605 – Monsieur ROY Thibault François ;
- 4 – n° électeur : 645 – Monsieur THEVENIN Dominique André ;
- 5 – n° électeur : 228 – Madame BERNARDIN née DIDIER Corinne Yvette ;
- 6 - n° électeur : 72 – Monsieur Jean-Marie BLANC ;

4/Informations et questions diverses :

Monsieur Jean-Claude GIRARD, Maire :

- L'exclusion temporaire de deux enfants au sein des services périscolaires pour les motifs suivants : factures non réglées malgré plusieurs relances et des problèmes de comportement. L'actualisation du règlement des services périscolaires par délibération du Conseil municipal en date du 19 mars 2025 permet de prendre des décisions adaptées au regard de situations demeurant exceptionnelles conformément à l'article 4 « *tout comportement de nature à perturber le fonctionnement du restaurant scolaire sera sanctionné par un rappel à l'ordre notifié par écrit aux parents. En cas de récidive, le fautif sera temporairement ou définitivement exclu du restaurant pour l'année scolaire en cours.* »

- L'audience portant sur les faits de violence qui se sont déroulés dans l'exercice de mes fonctions exécutives, le 23 mai 2021, est enfin fixée au mercredi 10 septembre à 8H30 à la Cour d'appel de Dijon, sise 8 rue Amiral Roussin – 21000 Dijon, votre soutien et votre présence seraient fortement appréciées compte tenu de cette épreuve à endurer pour les victimes.

- Le marché public portant sur les travaux de valorisation paysagère et la création d'îlots de fraîcheur a été lancé par le service Commande publique de Dijon métropole pour mettre en concurrence les entreprises sur cette opération. La date limite de remise des plis a été fixée au jeudi 26 juin. Ensuite, une phase d'analyse des offres sera réalisée par le maître d'œuvre, l'agence MAYOT ET TOUSSAINT, la Direction de la commande publique et la commune pour une attribution du marché fin juin, début juillet.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue début septembre pour une durée globale de deux mois environ dont 3 semaines de préparation de chantier.

- Le recrutement d'un Adjoint technique territorial, Monsieur Thierry BOISSONNADE sur un poste de saisonnier en espaces verts / voirie pour une durée de 5 mois allant du lundi 19 mai au vendredi 17 octobre 2025, pour une durée hebdomadaire fixée à 20 heures par semaine du lundi au vendredi.

- Du courrier reçu en Mairie en date du 14 mai 2025, de la part de Monsieur Tom JACOTOT candidat à la location de terres agricoles ou terrains communaux. Il sollicite en qualité de jeune agriculteur l'attribution de parcelles agricoles. A l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de terrain vacant disponible. Il est à noter qu'il s'agit du deuxième candidat en effet, en date du 9 avril 2025, Monsieur Martin BERTHIOT avait également fait acte de candidature.

- De la signature de l'acte de vente réalisée le lundi 19 mai portant sur un terrain communal de de 2 ares et 39 centiares située Route de Chevigny à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France pour un montant de 118 000 euros.

- De la signature de l'acte de vente à venir, le vendredi 20 juin à 11 heures portant sur un terrain communal de 400 mètres carrés situé 22 TER rue Charles de Gaulle à la société SCM CELIE France pour un montant de 100 000 euros.

- De la phase de concertation lancée par Dijon métropole relatif au projet de création d'une troisième ligne de tramway du lundi 2 juin au 1^{er} août. Un kit de communication a été déployé dans l'ensemble des communes de Dijon métropole pour permettre au grand public d'accéder à une information transparente et la plus large possible.

- Des échanges avec le Directeur Général de DIVIA portant sur la vitesse excessive des bus au sein de la commune ne donnant pas une bonne image de l'offre de service mobilité de Dijon métropole et de Divia. A l'issue de cet échange, il a été décidé la mise en œuvre d'un système de suivi des bus qui enregistre la vitesse des bus afin de remédier à cette situation. En cas de vitesse excessive de nouveau constaté pour certains bus, un interlocuteur privilégié chez Divia a été désigné pour améliorer la prise en compte des demandes communales.

- Du courrier envoyé en date du 5 mai à Monsieur le Préfet portant sur le signalement de rodéos urbains sur la commune par trois pilotes de motocross portant des cagoules. Ces faits portent gravement atteinte à la tranquillité publique mais au-delà, à la sécurité des utilisateurs de la piste cyclable qui borde la Canal de Bourgogne et qui relie les communes de Longvic, Ouges et Bretenière. Une opération d'envergure a été menée par le Chef de l'escadron départemental de la sécurité routière afin de résoudre ces problèmes de sécurité. La gendarmerie va continuer à suivre de près l'évolution de la situation.

- Du litige rue de Dijon portant sur une construction illégale. L'administré devait prendre les mesures appropriées pour déconstruire la terrasse en bois, ces travaux ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction au Code de l'urbanisme. Les travaux de démolition n'ont pas été réalisés, la procédure auprès de Monsieur le Procureur de la République va être relancée. De plus, en cas de vente du bien immobilier et faute d'exécution, le notaire en charge de la rédaction des actes sera informé du contentieux en cours.

- La commission d'attribution des logements Habellis en date du 28 mai s'est bien déroulée pour l'attribution des 10 logements situés Impasse des Berges du Canal, l'emménagement des administrés devrait avoir lieu fin juin, début juillet.

- La récolte de miel issue des ruches communales a été importante cette année, près de 20 kilogrammes de miel ont été collectés.

- De la demande d'arrêté pour la fermeture provisoire du passage à niveau n°6 « M 108 avenue de la Gare », ces travaux réalisés par la SNCF UTP SAONE ET LOIRE nécessiteront le démontage du platelage routier ce qui entraînera pendant cette période une interruption de la circulation le 6 octobre 2025. Durant ces travaux, un plan de déviation sera mis en place par la société service rail route (S2R).

Monsieur Yves DOUSSOT (1er adjoint) :

- Une convention d'occupation provisoire des vestiaires de football a été conclue avec l'Association Bourguigonne Talents Sans Frontières (ABTSF) pour entreposer des mosaïques uniquement.
- L'installation de deux nouveaux jeux à ressort est programmée au niveau de l'espace extérieur du restaurant scolaire afin que les enfants puissent profiter pleinement de la pause méridienne.
- La mise en sécurité de la plateforme multisports par l'entreprise AGORESPACE a été réalisée, celle-ci consistait principalement à remplacer des planches en bois avec visserie, fourniture d'amortisseurs et de renforts en bois. Cependant, certaines prestations techniques doivent faire l'objet d'un échange avec le commercial pour consolider et achever la prestation technique.

Madame Géraldine CHEDOZ (2ème adjointe) :

- L'installation du film solaire occultant et de sécurité a été réalisée au sein des écoles par l'entreprise GLASTINT Dijon. L'objectif principal de cette installation est de maintenir une température intérieure agréable permettant de réduire les coûts liés à la climatisation et au chauffage. Une baisse de 5 à 7 degrés de la température est généralement constatée au niveau de la zone où le film solaire a été posé. Cette mise en place permet également d'améliorer l'intimité à l'intérieur du bâtiment créant un environnement plus serein et confortable pour les enfants et les enseignants.

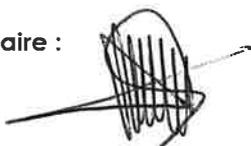
Monsieur Jean-Michel MONIN (3ème adjoint) :

- L'avancée des travaux du nouveau giratoire sur la M 996 au niveau de la zone de Beauregard, une proposition de circulation déviée sur 2 journées a été émise par la SPLADD au sein de la semaine 29 pour le raccordement à réaliser avec 4 jours d'alternat fin de semaines 29 et 30 pour réaliser la démolition de l'ancienne voie. Il est à noter que la déviation serait limitée et durerait uniquement sur 2 jours au sein de la semaine 29, soit la semaine du lundi 14 juillet. Un mail sera envoyé à la SPLAAD et au service Réglementation de l'espace public de Dijon métropole pour les sensibiliser sur les points suivants :
 - La déviation de la circulation par la M108 devra être, compte tenu de la faible largeur de cette voie, sécurisée par une limitation de vitesse à 50 km/h et une interdiction de dépassement dans les deux sens de circulation.
 - Par ailleurs, les accotements qui présentent des dénivellations importantes par rapport au niveau de la chaussée devront être stabilisés, avant la mise en place de la déviation, car deux accidents matériels se sont déjà produits sur cette portion de la M108.
- Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux de bardage de l'école élémentaire ceux-ci seront reçus prochainement.

Date de signature de l'approbation du procès-verbal :

Fait à Ouges, le 2 juillet 2025,

Le Maire :



Jean-Claude GIRARD



La Secrétaire de séance :

Laurence LIEFROID

